

Règlements

École Sainte-Gertrude

1. Je vais dans la cour d'école seulement lorsqu'il y a une surveillante mandatée par l'école.
2. Je quitte la cour d'école immédiatement à la fin de la journée.
3. J'adhère aux règles de fonctionnement de l'équipe-école (LIP).
4. Aucune violence physique, verbale ou psychologique n'est permise (code criminel et résolution des commissaires).
5. Aucun geste de vandalisme n'est toléré.
6. Je suis respectueux dans mes gestes et dans mes paroles.
7. Par mesure de propreté, j'ai deux paires de chaussures à l'école; une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur.
8. J'adhère à la politique alimentaire de la CSH (résolution des commissaires).
9. Je m'engage sérieusement dans ma tâche d'élève (LIP) :
 - travaux en classe;
 - devoirs et leçons.
10. J'utilise sécuritairement le matériel selon son utilité (LIP) :
 - balançoire;
 - chaise;
 - bureau;
 - crayon;
 - ballon;
 - etc.